

INFO-DETTES

Un collectif d'associations familiales et caritatives :

l'Association Familiale Catholique de Melun, l'Association Familiale Protestante de Melun, Provins et environs, les Associations des Familles Laïques de Melun, du Mée-sur-Seine, de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Vaux le Pénil, l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles, l'Association des Familles de Fontainebleau, Enfance et Familles d'Adoption 77, le Secours Populaire Français,

piloté par l'UDAF77

organise des permanences d'aide aux personnes surendettées :

BOIS-LE-ROI	le dernier samedi du mois de 09h30 à 12h00	CCAS – Mairie 4 avenue Paul Doumer
DAMMARIE-LES-LYS	le 4 ^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h00	Centre Gérard Philippe 44 allée de la justice
LE MEE-SUR-SEINE	le 1 ^{er} lundi du mois de 16h30 à 19h00 le 3 ^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 12h00	Centre Social Municipal Yves Agostini 60 Allée de la Gare
MELUN	le 2 ^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 12h00	Maison des Associations Jean XXIII 27 Rue Edmond Michelet Sur rendez-vous au 09 75 38 81 13
	le 3 ^{ème} samedi du mois de 9h30 à 12h00	Espace Saint Jean Place Saint Jean
MOISSY-CRAMAYEL	le 1 ^{er} vendredi du mois de 14h00 à 18h00	Mairie – bâtiment La Source place du Souvenir
NEMOURS dans le cadre des Points d'Accès au Droit (PAD)	le dernier mercredi du mois de 09h00 à 12h00	Point d'Accès au Droit 8 bis rue Hédelin Sur rendez-vous au 01 74 80 00 30
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	le 3 ^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h00	Maison de Service au Public 185 avenue de Fontainebleau
SAVIGNY-LE-TEMPLE dans le cadre des Points d'Accès au Droit (PAD)	le 1 ^{er} lundi du mois de 14h00 à 17h00 le 2 ^{ème} mercredi du mois de 14h00 à 17h00	Maison de la justice et du droit 34 place Elisée Reclus Sur rendez-vous au 01 64 19 10 60
VAUX LE PENIL	le 2 ^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h00	4 Place Beuve et Gantier

☎ Contact téléphonique (Cindy ou Carine)
09 75 38 81 13 / 01 64 38 77 12 (fax)
Lundi, mardi et jeudi
de 9h00 à 11h00 et de 14h15 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 17h00
Courriel : info-dettes@orange.fr

*Udaf
77*

INFO-DETTES

SURENDETTEMENT



*Avant d'en
arriver là, des
solutions
existent*

Info-Dettes à votre service pour

- Vous ACCUEILLIR
- Vous ECOUTER
- Vous CONSEILLER
- Vous ORIENTER

GRATUITEMENT ET DANS LE RESPECT DE L'ANONYMAT

Un collectif d'associations familiales et caritatives,
à **BOIS-LE-ROI, DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE, MELUN,**
MOISSY-CRAMAYEL, NEMOURS, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY,
SAVIGNY-LE-TEMPLE et VAUX-LE-PENIL

*Prendre rendez-vous auprès de Cindy ou Carine
au 09 75 38 81 13*

Votre situation financière est grave ?

- ***Vous ne pouvez plus faire face à vos paiements ?***
- ***Vous êtes relancé et poursuivi par vos créanciers ?***

L'équipe d'INFO-DETTES vous accueille à ses permanences pour vous assister gratuitement dans vos démarches et vous informer sur la procédure de surendettement.

**Vous pouvez saisir
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE
SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
qui siège à la BANQUE DE France
de votre département.**

Les bénévoles d'Info-Dettes vous aideront à constituer votre dossier de surendettement, en toute confidentialité.

Afin de préparer votre dossier de surendettement au mieux, voici la liste des documents nécessaires à fournir :

- Livret de famille
- Carte d'identité de chacun des débiteurs
- Carte grise du ou des véhicules
- Certificat de scolarité des enfants à charge de plus de 16 ans
- En cas de divorce, le jugement de divorce
- Pour les propriétaires, la valeur estimée récente du patrimoine
- Le contrat initial de chaque crédit
- Le dernier relevé de situation en cas de crédit renouvelable
- En cas d'impayés, la dernière lettre du créancier précisant les sommes réclamées
- Les reconnaissances de dettes pour les prêts familiaux, avec photocopie de la pièce d'identité du prêteur
- Relevé de tous les comptes bancaires des trois derniers mois
- Les trois derniers bulletins de salaire, ou Assedic, pension, RSA,...
- Le dernier relevé d'Allocations Familiales et allocation logement
- Les derniers relevés PEP, PEL, Codevi,...
- Relevé d'épargne salariale, plan d'épargne entreprise
- Justificatifs pour chaque élément de charge à déclarer (avis d'imposition, taxe d'habitation, quittances, factures d'abonnement, cotisation d'assurances,...)
- Justificatif d'autres charges (pension alimentaire, frais de garde, nourrice, crèche, aide familiale,...)
- Si vous vous êtes porté caution, l'acte et la relance du créancier
- Coordonnées postales et téléphoniques

